

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

03 MAI 2021

Séance du : 16 mars 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
 DE LA LEGALITÉ ET DE
 L'ENVIRONNEMENT

N° : 1825

**Convention de
 partenariat et
 convention financière
 région Provence-Alpes-
 Côte d'Azur/ARPE-ARB
 projet Duodiversité**

4 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphat (CR), Jean-François Luc (CR), François Cavallier (CD 83)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Béatrice Aliphat (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Anne Claudius-Petit

4 Membres (avec voix délibérative) excusés : Richard Miron (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) : Béatrice Orelle, Blanche De La Cruz (CD13), Carole Toutain (CD84), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino (CR), Pacale Mazzocchi (Paierie), Eric Hansen (OFB), Cécile Chery (ADEME), Philippe Pierron (AdE), Richard Chemla représenté par Aurélie Dubreuil, Aurore Asso (NCA), Géraldine Blau, Perrine Prigent (DREAL), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Aurélie Ruffinatti, Sylvie Toubas, Christel Desiderio (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 6 sur 10
Quorum atteint

Considérant Qu'en 2019, la Région a souhaité développer une opération pilote et innovante de coopération entre une région et un pays, le Costa Rica et que cette action a donné lieu à la formalisation d'une lettre d'intention puis à un jumelage entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Costa Rica, formalisé en décembre 2020 ;

Considérant Que dans ce cadre l'ARPE-ARB a elle-même signé une lettre d'intention de partenariat avec le Système d'Information National du Costa Rica (SINAC) qui gère l'ensemble des aires protégées du Costa Rica ;

Considérant Qu'afin de mettre en œuvre ce partenariat, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en lien avec les partenaires associés à ce projet (ARPE-ARB, Parc Naturel Régional de Camargue, Parc National de Port Cros, Parc Naturel Régional de la Sainte Baume et Société du Canal de Provence) a déposé un dossier de demande de financement auprès de l'Agence Française de Développement dans le cadre du programme Financement des Collectivités (FICOL), pour la mise en œuvre du projet de coopération « DUODIVERSITE ».
 Que dans ce cadre, l'ARPE-ARB propose de conduire des actions de partage des connaissances et des expériences en matière de préservation de la biodiversité dans les deux territoires et d'expérimenter des actions en commun ;

Vu Le courriel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur informant l'ARPE-ARB de la validation du dossier « DUO-DIVERSITE » par l'AFD le 4 mars 2021 et indiquant la nécessité de formaliser des conventions ;

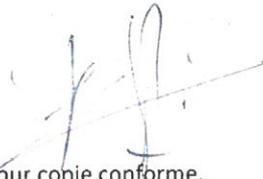
Considérant Qu'il est nécessaire, pour la mise en œuvre des actions prévues dans ce projet, de formaliser deux conventions (une convention de partenariat et une convention financière) entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ensemble des partenaires du projet dont l'ARPE-ARB ;

Oùï L'exposé de la Présidente ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'approuver les termes de la convention de partenariat et de la convention financière entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'ensemble des partenaires du projet dont l'ARPE-ARB, pour la mise en œuvre du projet DUODIVERSITE porté par la Région dans le cadre d'un financement de l'AFD sur le programme FICOL (financement des collectivités),
- d'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la formalisation et à la mise en œuvre de ces deux conventions.

Fait et délibéré à Marseille, le 16 mars 2021


Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT